

## **RAPPORT GLOBAL PROVISOIRE**

### **Groupe de discussion du CCREOS sur la stratégie de reconstitution du cabillaud**

**CNPMEM - Paris, 17 juillet 2007  
9:45-16:00h.**

#### Participants:

Barrie Deas (Président)  
Sean O'Donoghue (Porte-parole GT1)  
Jacques Pichon (Porte-parole GT2)  
Lorcan Kennedy (Porte-parole GT4)  
Gerard O'Flynn  
Ian Gatt  
Luc Mellaerts  
André Leberre  
Marc Ghiglia  
Julien Lamothe  
Paul Trebilcock  
Alexandre Rodríguez (Secrétariat du CCREOS –Rapporteur général)

Mike Armstrong (Scientifique)  
Norman Graham (Scientifique)

Hélène Syndique (Observateur)  
Olivier Letoré (Observateur)  
Julie Rigaud (Observateur)

### **SÉANCE PLENIERE DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE CABILLAUD (matin)**

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

#### **Accueil et adoption de l'ordre du jour**

- Accueil

Le Président accueille les participants et explique brièvement les démarches entreprises pour que ce groupe de discussion voit le jour: Symposium sur le cabillaud; courriers des présidents du CCR pour la Mer du Nord et du CCREOS adressés à la Commission demandant la création de groupes d'études pluridisciplinaires basés sur des zones régionales; rédaction et circulation d'un document global visant à recevoir les commentaires et l'approbation des membres du comité exécutif.

En outre, le président souligne la nécessité d'envisager des réponses spécifiques à certaines questions posées dans le non-document de la Commission concernant la révision du Plan de reconstitution du cabillaud.

- Adoption de l'ordre du jour

A la proposition de Lorcan Kennedy et suite à l'accord de tous les participants, le président décide d'apporter certains changements à l'ordre du jour et de réduire la durée du Groupe de travail 4 à une heure, permettant ainsi une discussion plus approfondie des thèmes généraux devant être abordés. Questions du groupe de travail 3 pendant cet intervalle de temps supplémentaire. Cette possibilité d'accorder du temps pour débattre de questions associées au Groupe de travail 3 du CCREOS (Manche) est déclinée attendu que les plans de

reconstitution du cabillaud sont largement basés sur des zones situées en Manche qui sont couverts par le CCR pour la Mer du Nord.

Aucun autre changement n'a été apporté à l'ordre du jour, qui a donc été adopté tel quel.

### Structure et procédures

- Structure:

Le président rappelle aux participants que les conclusions du Groupe de discussion, et les actions proposées doivent être rapportées aux groupes de travail respectifs du CCREOS en vue d'être débattues, soit lors de futures réunions soit par voie électronique. Par la suite ces propositions seront envoyées au comité exécutif à des fins d'évaluation et le cas échéant d'adoption.

- Procédures:

Les participants doivent choisir parmi les deux options suivantes:

- a) Inclusion des questions spécifiques indiquées dans le Non-document de la Commission au document global de Barrie actuellement en circulation ; ou
- b) rédaction d'un document indépendant examinant séparément la nature régionale spécifique de chaque zone.

La seconde option est choisie et il est convenu de procéder comme suit:

- Le président rédigera une lettre de couverture préliminaire au document global devant être soumis à la Commission. Cette devra expliquer clairement que ce document global reflète les conclusions du Symposium sur le cabillaud, mais elle ne doit pas être considérée comme une réponse du CCREOS au Non-document de la Commission sur la révision du Programme de reconstitution du cabillaud.

- Ce groupe de discussion rédigera un document de position analysant les diverses questions soulevées par la Commission eu égard à chaque zone située dans son champ d'action. Il est estimé que ce type de réponse exigera un délai supérieur à celui fixé par la Commission (30 septembre). En conséquence, il est convenu de demander à la Commission une prolongation du délai mentionné ci-dessus.

Cette réponse présentera une opinion propre à chaque zone d'intérêt, proposant des solutions différentes pour des zones différentes (Ouest de l'Ecosse et Irlande, Mer Celtique et Western Approaches, et mer d'Irlande), rejetant ainsi l'approche "*taille unique*".

En outre, plusieurs participants ont exprimé leur préoccupation face à la possibilité qu'en 2008, aucun changement ne soit apporté au plan de reconstitution du cabillaud, étant donné que l'approbation du nouveau règlement est prévu en 2009. Ainsi, il est nécessaire d'examiner la façon de procéder en ce qui concerne la période intermédiaire et de préciser un plan pourvu de suggestions provisoires spécifiques devant être soumis au prochain comité exécutif (par exemple, afin d'éviter une nouvelle application de l'Annexe 2 du règlement actuel TAC et Quota).

Le Secréariat du CCREOS explique brièvement aux participants le calendrier et le programme de soumission de propositions afin d'organiser de nouvelles réunions de Groupe de discussion dans le but d'inclure les frais de ces réunions au budget de l'année budgétaire 3 du CCREOS. Le secrétariat avance également la possibilité de nommer un rapporteur par sous-groupe de travail pour rédiger une réponse régionale à certaines questions incluses dans le Non-document.

### ACTIONS:

- Le président travaillera à une lettre de couverture préliminaire du document global.

- les membres des groupe de discussion conviendront d'une date présumée et le Secretariat du CCREOS démarrera avec les dispositions de la prochaine réunion du Groupe de discussion qui doit avoir lieu avant la prochaine réunion du comité exécutif (27 septembre).
- un ou plusieurs rapporteurs seront choisis pour rédiger des réponses aux questions du non-document et soumettre un court rapport avant la prochaine réunion du groupe de discussion.

### **Nomination d'un porte-parole pour chaque sous-groupe de travail régional**

Les porte-parole choisis à l'unanimité parmi les participants à la réunion sont les suivants:

- Sean O'Donogue for Sous-groupe de travail 1 (Ouest de l'Ecosse and Irlande)
- Jacques Pichon for Sous-groupe de travail 2 (Mer Celtique et Western Approaches)
- Lorcan Kennedy for Sous-groupe de travail 4 (Mer d'Irlande)

Lors de la séance de l'après-midi, les porte-parole résumeront brièvement les conclusions obtenues dans les sous-groupes de travail respectifs et enverront immédiatement un rapport contenant les points clés de ces conclusions au Secretariat du CCREOS.

### **SOUS-GROUPE DE TRAVAIL 1 – Ouest de l'Ecosse et Irlande (ZONE CIEM VI)**

Porte-parole & Rapporteur: Sean O'Donogue

La première tâche de ce sous-groupe de travail abordée est l'identification de questions pertinentes qui doivent être traitées en rapport à la reconstitution du cabillaud en Zone VI.

Les questions identifiées sont les suivantes:

1. Niveau d'activité de pêche en Zone VI pour le cabillaud en termes de débarquements et d'effort au cours des dernières années et le rôle des réductions supplémentaires de TAC.
2. La qualité de l'évaluation scientifique et les améliorations éventuelles pouvant être suggérées.
3. La question posée dans le non-document de la Commission sur la reconstitution du cabillaud en termes de dissociation dans le contexte de la Zone VI. En particulier la dissociation de la baudroie du cabillaud.
4. Est ce que la pêche au cabillaud en Zone VI peut ou non être considérée comme une pêche accessoire?
5. L'à-propos des augmentations du maillage dans les différentes pêcheries.
6. Le non-document de la Commission recherche des recommandations sur l'aiglefin en Zone VI et la manière de développer un plan à long terme pour l'aiglefin à l'Ouest de l'Ecosse, qui soit cohérent avec le plan pour l'aiglefin en mer du Nord, et qui soit bénéfique pour le cabillaud en Zone VI.
7. La taille du maillage pour la pêche au lieu noir en Zone VI doit-elle être augmentée de 100mm à 110mm ou 120mm?

8. Quelle est l'importance de la pêche au cabillaud en Zone VI et quelles mesures peuvent être introduites pour garantir que les autres pêches ne soient pas touchées au point de perdre toute rentabilité?
9. Les zones fermées et les fermetures en temps réel peuvent-elles jouer un rôle important dans la reconstitution du cabillaud en Zone VI?
10. des régimes d'effort différents verront-ils le jour pour un certain nombre d'espèces et ce scénario est-il réalisable?

Les contraintes en matière de temps n'ont pas permis au sous-groupe de travail de la zone VI d'étudier toutes les questions soulevées dans les points cités. Six des points ont été débattus avec plus ou moins de succès. Le résultat de ces discussions est résumé ci-dessous.

- a. **Effort, débarquements et réduction de TAC:** Les scientifiques présents (Norman Graham et Mike Armstrong) ont confirmé que les données concernant les débarquements et l'effort pour le cabillaud en zone VI ont présenté une réduction importante au cours des dernières années. L'effort en 2001 mesuré en kW/jours pour les flottilles employant un maillage de 100mm plus était de 8,3 millions kW jours. Il a été réduit à 2,1 millions kW jours avant 2006, une réduction de 75% en matière d'effort. De même, les débarquements de cabillaud au cours de la même période sont passés de 2347 tonnes à 483 tonnes, une réduction de 80%.

Réduction de TAC en Zone VI: Le groupe a convenu que toute réduction supplémentaire de TAC en Zone VI du niveau actuel de 490 tonnes est inutile et contre productif puisqu'il conduirait à une augmentation du rejet de cabillaud. Le groupe a également observé qu'à un niveau de 490 tonnes la pêche au cabillaud en zone VI est effectivement une pêche accessoire (voir les commentaires ci-dessous sur les questions de prises accessoires).

- b. **Evaluation scientifique du cabillaud en Zone VI:** Les scientifiques ont informé le groupe que l'évaluation du cabillaud en zone VI n'est pas fiable, que la mortalité totale reste élevée bien qu'elle soit en baisse, que la biomasse du stock reproducteur est en augmentation mais reste inférieure au  $B_{lim}$  et qu'il existe un problème en matière de captures non déclarées. Il a été suggéré que la mise en place d'un enregistrement des acheteurs et des vendeurs apporterait une solution à la partie pêche des captures non déclarées. Il faut tout de même tenir compte de la prédation exercée par les phoques et d'autres facteurs en ce qui concerne les captures non déclarées.

A la lumière d'une suggestion des scientifiques, le groupe a convenu de la nécessité d'un audit scientifique complet du cabillaud en zone VI, qui couvrirait entre autres les captures non déclarées, une évaluation précise de l'effort de pêche, le type et la fréquence des études et la participation des parties prenantes à la collecte des données et à la procédure d'évaluation.

- c. **Zones fermées & Fermetures en temps réel:** Il y a trois zones fermées en zone VI, un de ces dernières (la fermeture Windstock à l'extrémité nord de la zone VI) est incluse dans la législation communautaire. Les deux autres (Greencastle & Clyde) sont des fermetures nationales mises en place par l'Irlande et le RU respectivement. Le symposium sur le cabillaud qui a eu lieu à Edimbourg a identifié la nécessité d'une évaluation de la fermeture de Windstock. Les scientifiques ont observé que cette évaluation s'avérera particulièrement difficile en l'absence de données de base; cependant, ils estiment que la fermeture de Windstock est un outil utile en ce qui

concerne la protection du stock de cabillaud en zone VI. A ce sujet, Ian Gatt a remarqué que l'industrie écossaise a mis au point un projet pour réaliser une évaluation de la fermeture de Windstock, dont la conclusion est prévue avant fin mars 2008. En ce qui concerne les autres fermetures, les scientifiques ont estimé que les fermetures de Greencastle et Clyde ont un rôle à jouer dans la reconstitution du stock de cabillaud en zone VI.

Ian Gatt a présenté un concept très intéressant en relation aux fermetures en temps réel. Ian a expliqué qu'en Ecosse l'industrie, les scientifiques et l'administration ont identifié un certain nombre de zones de cabillauds juvéniles en mer du Nord et à l'Ouest de l'Ecosse adaptées aux fermetures en temps réel. Ce partenariat industrie-science a déjà approuvé cinq projets devant être entrepris. Ces projets sont des propositions visant à fermer ces zones sur la base d'un projet pilote bénévole utilisant une série de critères définis convenus, couvrant des questions telles que la durée de la fermeture (21 jours), un mécanisme de déclenchement de la fermeture (plus de 60 cabillauds de moins de 35cm par tep d'une heure) et la taille de la zone fermée (zone de 15 miles carrés). Ce concept a intéressé le groupe et Ian a convenu de transmettre au groupe un document écrit sur le concept dans quelques semaines, afin qu'ils l'étudient et en débattent lors de la prochaine réunion.

- d. **Designier la pêche au cabillaud en zone VI comme une pêche accessoire:** Le Groupe a convenu qu'effectivement la pêche au cabillaud en zone VI est une pêche accessoire. Cependant, le groupe a estimé que de plus amples discussions sont nécessaires avant de pouvoir recommander qu'une disposition Prises Accessoires soit consacrée par la législation communautaire pour le cabillaud en Zone VI.

Par exemple, la question des rejets, les chiffres de pourcentage des prises accessoires ou la quantité adoptée demandaient une analyse plus approfondie. Il faut noter que le groupe souhaite répéter que la discussion d'une disposition prises accessoires pour le cabillaud en Zone VI n'a aucune implication pour les autres zones de reconstitution du cabillaud. En réalité, cela souligne selon eux la nécessité de solutions différentes pour des différentes zones.

- e. **Dissociation:** Le groupe a estimé qu'il est souhaitable de dissocier le cabillaud des autres espèces. L'obtention des données nécessaires indiquant l'absence de cabillaud dans une pêcherie spécifique peut varier d'un bateau à l'autre dans la même zone et dépend également de la pêche ciblée par le bateau, c'est là une des difficultés posées par la dissociation. Il a été convenu qu'il s'agit d'une question complexe qui nécessite probablement un plan de capture individuel par bateau. Cette discussion a conduit à la proposition par Barrie Deas de l'idée d'un plan de capture individuel pour chaque bateau visant à éviter le cabillaud.

Le groupe a convenu que cette idée mérite un examen approfondi et a demandé à Barrie Deas de produire un document provisoire destiné à être débattu lors de la prochaine réunion prévue le 12 septembre. Le groupe a convenu que pour qu'il soit accepté, un plan de capture individuel pour chaque bateau visant à éviter le cabillaud doit être réel et vérifiable. Le groupe a également observé qu'un tel plan de capture individuel pour chaque bateau visant à éviter le cabillaud, sous réserve qu'il soit réel et vérifiable, pouvait mener à une situation où un bateau individuel n'était plus soumis au régime de restriction de l'effort en ce qui concerne le cabillaud et qu'il pouvait également jouer un rôle très important en matière de traitement de la question des rejets.

- f. **Augmentation du maillage:** En fonction des informations fournies par les scientifiques, le groupe a convenu qu'une augmentation du maillage de 70mm à 80mm pour la pêche aux langoustines ne présente aucun avantage pour le cabillaud. Aucun consensus n'a été atteint en ce qui concerne une augmentation du maillage de 100mm à 110mm ou 120mm pour la pêche au lieu noir. Le groupe a accepté

d'examiner les modifications d'engins autres que les augmentations de maillage, telles que les trappes d'échappement; grilles etc. puisqu'ils estiment que ces dernières offrent une réelle possibilité au cabillaud de s'échapper.

En raison des contraintes en matière de temps, le groupe a été dans l'impossibilité de couvrir les autres points précisés au début de la réunion et a convenu de débattre de ces derniers dans le cadre de la rubrique points de consultation de la Commission pour la Zone VI et d'approfondir les autres points abordés ci-dessus lors de la prochaine réunion.

## **SOUS-GROUPE DE TRAVAIL 2 – Mer Celtique (CIEM ZONE VII hormis a, d**

### **&e)**

Porte-parole & Rapporteur: Jacques Pichon

Les membres du groupe de travail estiment que les questions soulevées par la Commission dans son Non-document doivent être révisées à la lumière des informations fournies par le groupe de travail du CIEM responsable de l'évaluation des stocks qui s'est réuni en juin 2007.

Ces éléments révèlent les points suivants:

La mortalité par pêche continue de diminuer; cette tendance qui a démarré en 1999, s'est accélérée depuis 2005, la date à laquelle les mesures de gestion recommandées par l'industrie ont été mises en place (box de Trevoise Head). La mortalité par pêche a été estimée à 0,59 alors qu'elle était toujours supérieure à Fpa (0,68) en 2005.

L'effort de pêche total des bateaux qui pêchent le cabillaud continue de diminuer. Cette diminution est en grande partie due au changement d'activité des chalutiers français responsables d'environ 60% des débarquements annuels.

Cependant, il faut noter que les réductions observées sur les flottilles anglaise, belge et française sont partiellement compensées par l'augmentation de l'effort de l'élément irlandais de la flotte de pêche présente en zone VII f g. Les effets de la diminution de la pression de pêche sur la biomasse du stock reproducteur ne peuvent être mesurés qu'à partir de 2005, lorsqu'une légère augmentation a été enregistrée. Avant cette année, la biomasse avait continué de diminuer en dépit d'une réduction de l'effort exercé sur le stock. Cette faible progression est due à la succession de faibles recrutements depuis 2002.

Le groupe met en doute la validité des chiffres de recrutement adoptés par le CIEM. Il semblerait que certains indices de ressources disponibles repérés par les pêcheurs n'aient pas été remarqués lors des campagnes scientifiques.

- Les scientifiques ont confirmé que les données disponibles pour l'évaluation sont insuffisantes. En particulier, il semblerait que l'évaluation des captures soit rendue difficile par le taux élevé de rejet, dont le volume et la composition sont peu connus.

Ils confirment également que la question clé en matière d'amélioration de la situation de ce stock concerne la préservation des juvéniles de sorte que le recrutement, aussi faible soit-il puisse permettre l'augmentation de la biomasse. A cet effet, des mesures techniques de sélectivité pourraient s'avérer utiles ou des mesures de fermeture de zone en temps réel. Ils nous rappellent que selon eux, il est impossible d'évaluer les résultats du box. Ils sont convaincus que ces effets sont positifs puisqu'ils ont facilité une réduction de l'effort de pêche, notamment parmi les chalutiers français. Ceci dit, même si l'évolution observée est encourageante, des progrès importants restent à faire en terme de réduction de l'effort en vue d'une gestion à long terme du stock (MSY).

- D'autre part, les représentants de l'industrie de la pêche ont déclaré que le box a été mis en place en Mer Celtique afin de protéger le stock reproducteur pendant la période de frai. Cette proposition a été faite en alternative à la mise en oeuvre d'un régime de jours en mer.

En dépit des demandes répétées, les résultats de cette mesure n'ont pas été évalués. Les professionnels réfutent les allégations du CSTEP, reprises par la Commission, selon lesquelles les résultats du box seraient nuls en raison du transfert de l'effort généré par son application. D'une part, le travail réalisé par l'IFREMER, l'ILVO et le CEFAS confirme leurs convictions; d'autre part, la réduction de la mortalité par pêche et le redressement de la biomasse sont des signes très encourageants. En outre, les résultats du système mis en place par l'UE dans d'autres zones (annexe II – jours de mer) se sont révélés décevants (évaluation du CSTEP adoptée par la Commission).

Sur la base de ces évaluations, le groupe recommande:

- Pour 2008, le régime de l'annexe II du règlement TAC et Quota (règlement des jours de mer par engin) ne doit pas être appliqué en Mer Celtique, puisqu'il aurait pour résultat une augmentation de l'effort sur le cabillaud.
- Pour 2008, le box cabillaud tel que défini à l'annexe III du règlement TAC et Quota doit être maintenu.
- A moyen terme, les mesures de protection des juvéniles doivent être envisagées, mais les mesures de sélectivité (grille, trappe d'échappement, ...) sont mieux adaptées à la protection des cabillauds juvéniles qu'une augmentation de maillage. Ces mesures doivent être adaptées au caractère multi-spécifique de la zone.
- Les fermetures de box pour la protection des juvéniles peut être étudiée.
- Les évaluations scientifiques doivent être améliorées en tenant compte des rejets. La collaboration entre les professionnels et les scientifiques doit être recherchée.
- Les effets de la mise en oeuvre éventuelle du plan de gestion de la plie et de la sole, d'une réduction des prises accessoires de cabillaud dans les pêcheries de langoustine, doivent être débattues avec les parties prenantes directement impliquées dans ces activités.

### **SOUS-GROUPE DE TRAVAIL 4 - Mer d'Irlande (ZONE CIEM VIIa)**

Porte-parole & Rapporteur: Lorcan Kennedy

#### **Points clés et recommandations**

- la principale activité de pêche en zone VIIa est une pêche dirigée de la langoustine avec des chalutiers à perche de plus petite échelle, la pêche au poisson blanc au chalut et les activités à la senne.

- des diminutions importantes de l'effort sont notées au cours des cinq dernières années bien que la mortalité soit ostensiblement trop élevée— bien que les qualifications concernant la qualité des données assombrissent les évaluations. Ceci précisé, il est clair que bien qu'il soit question de quantités absolues, le CIEM ne peut actuellement identifier aucune amélioration importante de la situation du cabillaud.

- il est noté que la Zone VIIa a été soumise à la première vague des plans de reconstitution du cabillaud et que depuis 2000 il y a eu des fermetures de zone en place avec une série de dérogations.

- Il est également noté que le CSTEP doit revoir et évaluer les fermetures de la zone VIIa fermeture en novembre 2007 ainsi que la participation de la zone VIIa aux programmes globaux de reconstitution du cabillaud en 2008.

- le fait que d'importants changements en ce qui concerne l'abondance des stocks d'aiglefin, par exemple, n'aient pas pu être incorporés à l'évaluation dans les délais impartis provoque une certaine frustration.

**L'étude commune Industrie/ Science Amélioration des données / Rejet qui vient de commencer avec le soutien des administrations nationales et des parties prenantes est le développement principal en zone VIIa. Elle a le potentiel d'améliorer de façon dramatique quantitative et qualitative les données sur lesquelles les futures évaluations peuvent être basées et de fournir effectivement des données eu égard à un certain nombre d'applications.**

- La révision des cibles pour la reconstitution des stocks en terme de taille et de trajectoire doit précéder l'évaluation globale des plans de reconstitution du cabillaud qui doit avoir lieu en 2008.

- De même, les modèles de pêche géographiques et caractéristiques spécifiques à la zone VII doivent être identifiés et non être sélectionnés sur la même base que dans les zones de la mer du Nord, de Mer Celtique ou de l'Ouest de l'Ecosse.

- De futures mesures réglementaires doivent être soumises à une évaluation de l'impact des réglementations pour tenir compte des conséquences sociales et économiques ainsi que des impacts biologiques.

- Lors de la réunion, un certain doute a été jeté en ce qui concerne le niveau de référence de la Commission de 4,4m Kw/Jours, et à savoir si ceci est en fait plus proche de 5m Kw/Jours.

- L'impact de l'augmentation du maillage a été débattu. Par exemple, il a été estimé qu'augmenter la taille du maillage minimum, quel qu'il soit pour la langoustine, de 70mm à 80mm n'a aucun effet bénéfique pour le cabillaud ou l'aiglefin. Ceci ne signifie pas pour

autant qu'il ne faille pas envisager d'augmentation générale du maillage minimum pour les langoustines.

- l'approche technique clé eu égard aux engins de pêche doit viser à améliorer la sélectivité pour protéger les juvéniles des stocks cibles clés ainsi que les adultes reproducteurs des mêmes espèces – une approche visant à encourager à éviter le cabillaud. Elle n'inclura peut-être pas l'élimination de ces prises accessoires, mais un meilleur ciblage du à la conception, tenant compte de l'importance économique de certaines prises accessoires de poisson blanc dans les pêcheries de langoustine.

- le souci d'encourager les résultats en termes de sélectivité et de cibles de mortalité, si possible différenciés dans l'espace et dans les saisons pour correspondre aux rassemblements de reproducteurs a été débattu.

Dans l'ensemble, l'opinion est la suivante : bien que l'application des mesures techniques, la conception des engins, les possibilités de révision et de réforme de l'approche des zones fermées ait un potentiel important, 2008 devrait être une année utilisée pour contrôler ou tester l'application en temps réel d'un nombre convenu de mesures, en attendant les résultats émanant de l'étude Industrie/Science et la révision de la Commission UE de la reconstitution du cabillaud.

Le dernier point doit inclure l'étude d'alternatives aux restrictions de jours de mer comme principal outil de politique devant être appliqué.

**Avant une telle analyse, évaluation et programmes de travail, les modifications au régime actuel de gestion incluant les jours en mer disponibles s'avéreront inutiles et peut-être même contre-productives eu égard à l'objectif général de la reconstitution du cabillaud.**

### **SÉANCE PLENIERE – GROUPE DE DISCUSSION SUR LE CABILLAUD (après-midi)**

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

#### **Rapport récapitulatif: points clés et recommandations pour chaque sous-groupe de travail**

Etant donné la nature diverse et complexe des questions en jeu, il est convenu de reporter la présentation des points clés jusqu'à la rédaction du rapport global de la réunion dans lequel chaque porte-parole exprimera clairement les principales conclusions tirées ici (voir les épigraphes sur les différents sous-groupes de travail).

**ACTION:** Chaque porte-parole soumettra immédiatement une copie de son rapport au secrétariat du CCREOS sur les idées clés et les conclusions adoptées dans chaque sous-groupe.

### **Réponse générale au Non-document de la Commission**

Les participants conviennent que ce point a été suffisamment débattu et approuvé lors de la séance du matin (voir la section Procédures du point 3).

### **Lecture du courrier de André Leberre et commentaires**

Il est estimé que cette proposition comporte un certain nombre d'avantages et d'inconvénients qui doivent être soigneusement étudiés avant qu'une décision finale soit prise. Le cabillaud n'est pas considéré comme étant l'espèce pilote la mieux adaptée et il est suggéré d'évaluer d'abord cette action pour d'autres espèces (comme les espèces pélagique). De plus, il est noté que ni les états membres ni la Commission ne semblent particulièrement tenir à apporter leur soutien à cette proposition.

**ACTION:** Il est décidé d'étudier cette proposition lors des prochaines réunions des groupes de travail et du comité exécutif du CCREOS.

### **Déterminer les tâches futures– Termes de référence, taille de groupe, programmes, besoins de traduction et d'interprétariat, etc.**

La date du 12 septembre et Dublin ont été initialement convenus pour la prochaine réunion des groupes de discussion car de nombreux participants assisteront à un séminaire TCM dans cette ville les 13 et 14 septembre. La durée reste à déterminer bien qu'une demi-journée (le matin ou l'après-midi) pourrait suffire. La réunion comprendra une brève discussion portant sur les façons de répondre au non-document, sur la base des propositions incluses dans ce rapport et les rapports ultérieurs soumis par les rapporteurs désignés.

**ACTION:** Etudier les options de financement existantes et prendre les dispositions pour la réunion.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de commentaires.

### **Fermeture**

Le président a remercié les membres de leur participation et les traducteurs pour leur travail, et il observé que la réunion avait été très productive en matière de production et de conclusions obtenues.

La réunion s'est terminée à 16 h.